

*Questions orales***ALGOMA STEEL**

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

À Sault Ste-Marie, la grève d'Algoma Steel, qui touchait 6 000 employés, a été réglée il y a plus d'une semaine. Elle a eu des conséquences catastrophiques pour la localité.

Comme seulement un millier d'employés ont été rappelés jusqu'à maintenant, et compte tenu des estimations faites sur le retour des travailleurs à leurs postes, on croit que la plupart des employés ne recevront pas de prestations de chômage avant la fin de décembre.

Qu'entend faire la ministre devant cette injustice? Veillera-t-elle à ce que des chèques parviennent à ces employés qui ont été en grève pendant plus de quatre mois?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les règles normales s'appliquent dans le cas des employés d'Algoma, dont le regrettable conflit de travail s'est prolongé. Les règles qui s'appliquent dans ce cas sont les mêmes que dans toute autre situation semblable.

La direction d'Algoma a confirmé à mes collaborateurs qu'environ 2 000 travailleurs seraient rappelés au cours des deux ou trois prochaines semaines. Pour accélérer le traitement des demandes, nos fonctionnaires de Sault Ste. Marie ont ouvert des bureaux temporaires au bureau syndical afin de faciliter la présentation des demandes et ils comptent faire preuve du maximum d'efficacité pour inscrire tous les travailleurs qui auront besoin de l'assurance-chômage.

C'est la procédure normale dans des situations comme celle-ci.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

La ministre ne peut assurément pas se retrancher derrière la réglementation injuste et la Loi sur l'assurance-chômage. À moins qu'elle n'agisse tout de suite, des milliers de familles dans le district d'Algoma risquent de passer Noël sans un sou.

La ministre aura-t-elle recours aux pouvoirs que lui confèrent la loi et le règlement pour ordonner que les chèques soient postés immédiatement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait bien que ce genre de problème ne se règle pas d'un coup de baguette magique.

Il y a derrière nous quarante ans de jurisprudence qui guident les décisions. Nous avons demandé aux fonctionnaires de travailler avec le maximum d'efficacité tout en faisant le travail qu'ils ont à faire. Nous ferons parvenir de l'argent aux chômeurs le plus tôt possible.

* * *

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé vendredi des coupures de plus de 10 millions de dollars dans le secteur culturel, prétendument pour payer notre exercice militaire dans le golfe Persique.

Le 13 août, Radio-Canada a étendu son service international en arabe au Moyen-Orient, apportant à cette région le message d'une puissance militaire moyenne de l'Ouest.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En ce moment de crise où les citoyens de l'Irak et du Koweït ne peuvent entendre que le message de Saddam Hussein, le ministre ne pense-t-il pas que le service international de Radio-Canada joue un rôle essentiel pour aider le Canada dans sa recherche de la paix avec ces peuples et pour informer nos forces armées? Ce rôle n'est-il pas important pour le Canada? Ne sert-il pas l'intérêt national?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté): Monsieur le Président, Radio-Canada est une société autonome. Elle fonctionne d'une façon complètement indépendante. Je suppose qu'elle fera. . .

Des voix: Répondez donc à la question!

M. Weiner: Je vais le faire, si vous voulez bien me le permettre. Lorsque les restrictions budgétaires ont été appliquées d'une manière équitable, chacun a assumé sa juste part. Je suppose que la société examinera ses priorités et qu'elle continuera à offrir l'excellent service qu'elle nous a toujours donné.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le président du Conseil du Trésor avait daigné répondre à ma question, il n'aurait pas pu nier qu'il sait parfaitement qui contrôle les fonds.